

Ballon-Saint Mars

BULLETIN MUNICIPAL

N° 7 Juin 2019



Maurice Vasseur,
maire de Ballon-Saint Mars,
maire délégué de Ballon.

Jean-Louis Allichon,
maire-adjoint de
Ballon-Saint Mars,
maire délégué de
Saint-Mars-sous-Ballon.

En ces temps troublants et troublés, notre environnement est menacé par le réchauffement climatique, par l'accumulation des déchets, par la pollution. Notre fonctionnement démocratique est fortement remis en cause et le « chacun pour soi » prime sur le « un pour tous, tous pour un ». Les récentes Elections Européennes n'ont pas suscité un intérêt à la hauteur de leur importance. Faisons donc en sorte de redonner à la citoyenneté tout son sens, notamment à l'échelle de notre commune.

Dans les articles qui suivent, il est question d'incivilités répétées : brûlage de déchets verts ; détritux répandus sur la voie publique ; déjections animales sur les espaces verts ; excès de vitesse relevés par les radars, pédagogiques pour l'instant... Nous faisons donc appel à la responsabilité de chacun plutôt qu'à la sanction pour que cessent ces agissements. Nous saluons l'initiative de « ramarchage » (marche – ramassage) prise par une vingtaine de personnes parmi lesquelles des enfants.

Dans ces pages, il est aussi question de l'engagement dont font preuve les responsables et les membres des nombreuses associations,

de loisirs, sportives, culturelles, que compte la commune. Par leurs activités, elles contribuent à l'animer, à créer et à renforcer le lien social.

Le conseil municipal n'est pas en reste : en introduisant il y a plus d'un an le service d'autopartage de voitures électriques et récemment le covoiturage, il s'inscrit dans la préservation de l'environnement mais aussi dans une action sociale qui consiste à mettre à disposition deux véhicules pour ceux qui n'en disposent pas. Aujourd'hui, c'est un effort partagé qu'il vous propose de faire lors d'une journée citoyenne le 7 septembre prochain. Une cinquantaine d'entre vous a participé à la première réunion de sensibilisation le 4 avril. Une autre aura lieu le jeudi 27 juin pour définir et organiser les différents ateliers ou chantiers : nous comptons sur vous en grand nombre pour œuvrer bénévolement dans une joie communicative au service de notre collectivité.

Auparavant, retrouvons-nous tous ensemble les 22 et 23 juin à la Fête de la Saint-Jean à Saint-Mars puis le 31 août à la Fête de fin d'été à Ballon.

À très bientôt

Maurice Vasseur et Jean-Louis Allichon

FINANCES COMMUNALES

Les comptes administratifs et de gestion 2018 ainsi que les budgets primitifs 2019 - budget principal et budgets annexes (assainissement, chambres d'hôtel Saint Ellier et lotissements communaux...) - ont été examinés et adoptés à l'unanimité par les membres du conseil municipal le 28 mars dernier.

Budget principal :

Le compte administratif permet de mettre en perspective les taux de réalisation des recettes et dépenses tant en fonctionnement qu'en investissement au regard des prévisions budgétaires. Il permet également de souligner les coûts des services municipaux. Ci-après, pour exemples quelques chiffres significatifs :

Au titre de travaux réalisés :

- muret mairie Saint-Mars-sous-Ballon : 17 828,68 €,
- logements communaux (4, pl. de la République, 9, rue François Nicolas) : 41 773,69 €,
- travaux autres bâtiments (réparations diverses, contrôles sécurité...) : 34 103,62 €,
- voirie communale (travaux suite inondations juin 2018, revêtements de chaussée, élagage, réseaux...) : 112 591,87 €.

Locations diverses (logements communaux, parcelles de terrains, mises à dispositions équipements sportifs...) : 48 172,62 €.

Affaires scolaires (compétences scolaire, restauration, temps d'activités péri-scolaires, transport inter-sites) : 325 546,71 €, soit un coût de 1514,17 €/élève. Ce coût est également pris en charge par les communes de Congé-sur-Orne et Lucé-sous-Ballon pour les élèves résidant sur ces communes et scolarisés à l'école publique Elisabeth et Robert Badinter. La seule compétence scolaire s'élève en 2018 à 187 492,80 €. L'analyse de cette dernière permet de déterminer le coût de fonctionnement pour un élève de maternelle, soit 1 173,21 € ainsi que le coût de fonctionnement pour un élève en élémentaire, soit 633,65 €, montant à partir duquel est calculée la participation communale pour les élèves résidant sur la commune et scolarisés à l'école privée Notre Dame (15 841,29 € en 2019).

Portage de repas à domicile : entre 13 et 14 repas servis quotidiennement du lundi au samedi midi. Repas préparé et facturé par la résidence Bel Air à hauteur de 5,60 €. Ajouté aux coûts de transport et de livraison (frais de véhicule et personnels communaux), le prix de revient d'un repas est de 8,59 €. En 2018, le repas était facturé 6,90 € à l'usager, soit une participation communale au service de 1,69 € par repas (10 749,40 € au

total en 2018). Le repas est facturé 7 € en 2019.

Autopartage : Mis en service en février 2018 dans le cadre d'une expérimentation sur 3 ans. Coût d'investissement (véhicules électriques, borne de recharge, travaux réseaux...) : 40 737,28 € H.T. subventionné à hauteur de 80% par l'État.

- Coût de fonctionnement (gestion par la centrale de mobilité, location batteries, entretien véhicules, consommation électrique borne de recharge...) : 7 849,08 €.
- Produit du service : 1 502 €. Participation communale au service : 6 347,08 €



En 2018, le résultat dégagé par la section de fonctionnement s'est élevé à 323 500,18 €, lequel a été totalement absorbé par le besoin de financement de la section d'investissement. De la sorte aucun excédent de la section de fonctionnement n'aura été reporté sur le budget primitif prévisionnel 2019. Cette situation souligne la nécessité de dégager des marges de manœuvres sur les coûts de fonctionnement afin de pouvoir poursuivre une politique d'investissement elle-même génératrice d'économies de fonctionnement à l'avenir : à court terme prise en compte des contraintes environnementales (suppression progressive de l'usage de produits phytosanitaires, réduction de l'éclairage nocturne...), à plus long terme : restructuration de l'école publique Elisabeth et Robert Badinter...

Avec ce même objectif, le conseil municipal poursuit également sa réflexion sur l'usage et le devenir de son patrimoine immobilier, lequel est très important. Mis à part les locaux faisant l'objet de locations, l'interrogation porte sur ceux pour lesquels il n'y a plus ou pas d'usage avéré pour la commune ou pour les associa-

tions locales. Ainsi le conseil municipal envisage de procéder à la vente du presbytère de Ballon, le diocèse ayant fait part de son intention de libérer les lieux à la fin de ce premier semestre 2019. Le conseil municipal réfléchit aussi à la reconversion de l'ensemble immobilier du Prieuré situé aux abords de l'église de Saint-Mars. Le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine a confirmé l'intérêt patrimonial du site et la nécessité de conserver l'intégralité du bâti existant. Une étude exploratoire a été confiée au CAUE de La Sarthe avec une orientation privilégiant de l'habitat. Le « Saint Ellier » constitue également une préoccupation : le fonds de commerce, actuellement propriété de la communauté de communes Maine Cœur de Sarthe sera prochainement restitué à la commune en février 2020. Le conseil municipal ne désespère pas de retrouver une activité de restauration à court terme. Une proposition intéressante et sérieuse de reprise est actuellement en cours d'examen.

Il est à souhaiter que la commune puisse trouver une issue favorable à ces différents sujets de réflexion car dans le cas contraire, elle n'aura objectivement pas les moyens de conserver un tel patrimoine en bon état, qui plus est sans usage avéré.

Budget prévisionnel 2019 :

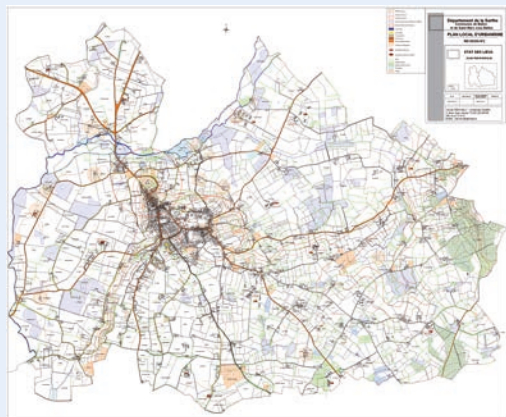
Ce dernier s'élève pour la section de fonctionnement en recettes et dépenses à 1 897 701 € dont 280 476 € au titre du virement à la section d'investissement. Les dépenses de personnels (au total 23 agents dont 5 contractuels œuvrant pour certains d'entre eux à temps partiel) représentent 45 %. Les impôts et taxes s'élèvent à 809 760 € dont 679 580 € au titre des contributions directes. Compte tenu de l'augmentation forfaitaire des bases décidées par l'État, le conseil municipal a décidé de maintenir les taux des taxes directes locales pour 2019, soit 16,90 pour la taxe d'habitation, 20,75 pour le foncier bâti et 39,50 pour le foncier non bâti.

La section d'investissement s'élève en recettes et dépenses à 1 364 068 €. Les principaux investissements porteront sur des travaux rue de la Bête suite aux inondations de juin 2018 pour un montant d'environ 40 000 € TTC ainsi que sur une première tranche de travaux de réaménagement des trottoirs et accotements rue Saint Laurent (partie comprise entre le giratoire de « Haut-Éclair » et le carrefour Saint Laurent) pour un montant estimatif de 130 000 € TTC, deux opérations pour lesquelles des subventions ont été sollicitées auprès de l'État notamment.

MODIFICATION PLU BALLON ET SAINT-MARS

Au cours de l'enquête publique qui s'est déroulée du 19 novembre au 21 décembre 2018, différentes requêtes ou observations relatives notamment au changement de destination de bâtiments existants ont été formulées auprès du commissaire enquêteur, M. Daniel Bouchet, lors des permanences tenues par ses soins dans chaque mairie.

Portées à la connaissance de la commune, ces requêtes ont été examinées début février 2019 par le groupe de travail en charge de la modification des PLU de Ballon et Saint-Mars en présence des Personnes Publiques Associées (services de l'État, Conseil Départemental, Chambre d'Agriculture...).



À l'issue de cet examen et au vu des éléments de réponses apportés par le groupe de travail, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à la modification n°1 des deux PLU, lesquels ont par conséquent été approuvés par le conseil municipal en date du 26 février 2019.

Les dossiers approuvés sont désormais tenus à la disposition

du public respectivement en mairie de Ballon et Saint-Mars. Ils sont également consultables sur le site internet de la commune : www.commune-de-ballon.fr

À noter que le conseil municipal en séance du 6 mai 2019 a étendu l'obligation de dépôt de déclaration préalable à l'édification ou modification d'une clôture ou portail à l'ensemble du territoire communal. Il en est de même pour tout permis de démolir.

LA RUE DU PUITS, UNE NOUVELLE VOIE BIEN PASSAGÈRE



La rue du Puits est maintenant ouverte à la circulation depuis 6 mois. Sa fréquentation confirme son utilité et la rencontre piétons - véhicules à moteur ne suscite pas de plainte. Le parking végétalisé est régulièrement occupé. De ce fait, nous avons constaté quelques creusements. L'entreprise SAS PAYSAGES JULIEN - LEGAULT y a remédié en renforçant le soubassement. Le petit espace vert situé à l'intersection rue du Puits - rue Paul Courboulay a également été renforcé pour faciliter l'accès régulier d'un véhicule à la propriété voisine.

LA FABRIQUE

Les travaux, subventionnés à hauteur de 40 % par l'État, sont terminés : l'ancien atelier communal de Saint-Mars est restauré et fonctionnel. Il est devenu La FABRIQUE, un nouveau lieu d'accueil des élus, des associations, des particuliers. Son nom nous renvoie à son passé de bâtiment dépendant de l'église et géré par un conseil paroissial dit de « fabrique ». Aujourd'hui, il évoque tout ce que nous allons pouvoir y « fabriquer » : des expositions, des activités de loisirs, des réunions, des repas... en toute convivialité !



Commune de BALLON - SAINT MARS
RESTAURATION D'UN BATIMENT ANCIEN
35 642.80 € H.T.
Subvention de l'Etat :
40 % soit 14257 €
au titre de la D.E.T.R.
(Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)

Pour tout renseignement sur les modalités de location et les tarifs, contactez la mairie annexe de Saint-Mars au 02 43 27 30 16.

AUTO-PARTAGE

Après un petit peu plus d'un an de mise à disposition du service d'Auto-partage, voici venue l'heure de tirer un premier bilan de l'utilisation des Zoé, véhicules électriques dont la location est possible de 6h30 à 0h30. Depuis le 5 février 2018, 44 personnes se sont inscrites au service d'Auto-partage, en ce qui concerne la station de Ballon-Saint Mars. Tout le monde peut s'inscrire pour louer une Zoé. Une seule condition : avoir son permis de conduire !

Il existe deux catégories d'utilisateurs : le personnel communal et les élus d'une part, les utilisateurs privés d'autre part. Concernant le personnel communal et les élus, on compte 60 trajets pour un total de 1434 kilomètres. Pour cette population, il n'y a pas de recette enregistrée pour la commune puisque ces véhicules lui appartiennent. En revanche, elle fait une économie sur les frais de déplacement du personnel communal. En effet, auparavant, lorsqu'un employé communal se déplaçait pour le compte de la commune avec son véhicule personnel, la collectivité prenait en charge les frais de déplacement (indemnité kilométrique). Aujourd'hui, le personnel communal est invité à utiliser les Zoé : gain pour la

commune + gain pour la planète (véhicule propre) !

L'utilisation concernant les autres usagers représente 147 trajets pour 6766 km parcourus au global pour un coût total utilisateurs de 2080 €. Cela représente 30 centimes par kilomètre. La palme revient à un usager ayant parcouru 407 kilomètres dans la journée (avec sans doute une recharge de la batterie durant le trajet). Ce parcours ne lui a coûté que 18 €, soit 4,5 centimes par kilomètre : un tarif tout simplement imbattable !

NOUVEAU : Vous avez réservé une Zoé et vous comptez vous rendre dans le centre-ville du Mans ? Jusqu'au 31 décembre 2019, stationnez dans 4 parkings Cenovia Park et profitez d'une offre préférentielle : 2 heures de stationnement pour 1 € ! En plus, vous bénéficiez de places réservées aux véhicules électriques, dès l'entrée des parkings.

Vous pourrez retrouver toutes les informations sur les modalités d'accès aux 4 parkings Cenovia Park ainsi que toutes les autres informations concernant l'auto-partage sur le site internet de notre partenaire :

<https://www.mouvngo.com/>



TRAVAUX EAU POTABLE

Achevés depuis fin février, les travaux de renouvellement du réseau eau potable rues du Château, Vieux Tertre, Lansac Ouest et place des Halles ont été réceptionnés début mai. Quelques réserves ont été émises à cette occasion sans grande conséquence toutefois (bouches à clé ou vannes non remises à niveau suite réfections revêtement de chaussée, un branchement oublié !, enduits gravillonnés à reprendre ponctuellement suite balayage...), autant de réserves qui furent levées dans les semaines à suivre.

La quasi-totalité des compteurs est désormais accessible à partir du domaine public et une nouvelle borne à incendie implantée à l'angle des rues du Château et du Vieux Tertre.

Les travaux ont bénéficié de conditions climatiques favorables, atténuant ainsi les difficultés inhérentes à un site naturellement contraint, faisant appel parfois à des engins, type excavatrice-aspiratrice, facilitant la tâche des agents.

Merci aux riverains qui ont dû pendant cette période de travaux subir des coupures d'eau, modifier leurs habitudes en matière de circulation/stationnement et de collecte des ordures ménagères.

Coût de l'opération (comprenant travaux, maîtrise d'œuvre, coordination sécurité et protection de la santé...) assuré par le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable des Fontenelles : environ 216000 € H.T. ; la commune prenant en charge (car relevant de sa seule compétence) l'installation de la borne incendie (3500 € H.T.) et sa protection sur trottoir (955 € H.T.).

Le diagnostic en cours du réseau assainissement collectif dont les conclusions définitives seront connues courant 2020 permettra de déterminer le contenu des travaux à suivre dans ce secteur : création d'un réseau eaux usées en séparatif ou réhabilitation du réseau unitaire.



BUDGET ASSAINISSEMENT 2019

Afin de faire face aux futurs travaux dont la nécessité sera mise en évidence par le diagnostic assainissement en cours de réalisation, le Conseil Municipal a décidé d'augmenter la redevance de 5% ; le montant forfaitaire d'un raccordement au réseau étant maintenu à 765 €.

Le réseau pour partie effondré rue Carnot dans le tronçon compris entre les rues de la Croix de Pierre et De Gaulle sera rénové en 2019.

CHARPENTE - COUVERTURE

Christian BATARD

Zinguerie - Neuf et Restauration
Aménagement de combles

02 43 33 76 09 Les Roseaux • 72290 Congé-sur-Orne

la pharmacie

votre espace de santé
72290 BALLON

Tél. : 02 43 27 30 39
<http://pharmacie-de-ballon.pharm-web.net/>

2019, ANNÉE D'ARRIVÉE DE LA FIBRE OPTIQUE

« Les plus mal desservis par les réseaux de télécommunications seront les premiers dotés de la fibre optique » : tel était le principe de déploiement adopté par la Communauté de Communes des « Portes du Maine » (aujourd'hui intégrée à « Maine Cœur de Sarthe ») lorsqu'elle s'est inscrite dans le projet « SARTHE NUMERIQUE » porté par le département. C'est ainsi que, après Soulligné et Teillé, une grande partie du territoire de Saint-Mars (campagne et bourg) a été le cadre de grands travaux dès début janvier.



L'élagage d'un coût de 28 838 € H.T., financé par la commune, a été réalisé de très bonne manière par l'entreprise C O R D I E R pour la taille

et le broyage. Nos agents ont assuré le ramassage des branchages, alimenté le broyeur et nettoyé la chaussée. L'entreprise AXIONE a ensuite procédé au remplacement et à la pose de poteaux téléphoniques. De petites équerres, supports du cablage aérien, ont été fixées à leur sommet. Enfin, le câble optique a été déployé depuis le nœud de raccordement (NRO) implanté au

dépôt communal de Ballon jusqu'aux points de branchement (PBO) en passant par un point de mutualisation (PM) situé à l'entrée du parking de l'école de Saint-Mars. De rouleau en rouleau, les nombreuses fibres ont été soudées les unes aux autres. Tout est maintenant prêt. Il ne reste plus qu'à vous connecter. La desserte de la fibre optique exige un adressage très précis de chaque lieu de résidence : les doublons sont supprimés ; les habitations des lieux-dits sont numérotées. Bon nombre d'entre vous auront donc à procéder à un complément voire à un changement d'adresse.

3 mois d'attente sont exigés pour permettre à tous les opérateurs intéressés de se manifester. C'est donc au plus tôt en septembre que la commercialisation sera lancée. Nous vous souhaitons d'avance de disposer d'ici peu d'une excellente réception numérique.



SUITE INONDATIONS JUIN 2018

Il y a tout juste un an, notre commune fut confrontée durant 2 jours à un déluge de pluies abondantes occasionnant des dégâts considérables au domicile d'une centaine de foyers et des dégradations également importantes sur le domaine public de notre collectivité.

Concernant cette dernière, les travaux de remise en état sont désormais achevés. Chemins et fossés ont retrouvé leur usage fonctionnel avant intempéries. Merci aux riverains et autres (exploitants agricoles, entreprise...) qui ont accompagné la commune dans cette entreprise de restauration, laquelle a bénéficié d'aides financières significatives tant de la part de l'État (9 182 € : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) que de la région Pays de La Loire (3 061 € : Fonds régional d'urgence) pour les travaux ci-dessus.

Pour autant, ces événements climatiques de juin dernier ont mis l'accent sur un certain nombre de faiblesses relatives à l'écoulement des eaux pluviales sur notre territoire auxquelles il convient d'apporter des améliorations. C'est ainsi qu'au cours de l'été prochain seront entrepris deux chantiers visant à rétablir un fonctionnement hydraulique plus satisfaisant :

➔ L'un par la commune, estimé à environ 40 000 € TTC, rue de la Bête d'une part entre les rues Verte et Villeneuve (réalisation de trottoir, réhabilitation et augmentation du débit du réseau eaux pluviales) et d'autre part à hauteur des n°29 à 31 (création de busage et caniveau à grille),

➔ L'autre, sous maîtrise d'ouvrage Conseil départemental, accompagné par le SIAEP des Fontenelles, à l'intersection de la RD 300 (Rte de Mamers) et de la RD 123 (Rte de Lucé s/Ballon) - secteur « Le Joncheray » « Les Baillis » (travaux de busage en traversée de la RD 123, modification de la canalisation eau potable) afin de supprimer la rétention d'eaux pluviales fréquemment constatée en amont de l'intersection susvisée, côté Mamers.

Par ailleurs, le territoire de Saint-Mars comprend un ensemble de fossés et collecteurs n'ayant pas ou peu fait l'objet d'un entretien régulier depuis leur création. Le second semestre de l'année 2019 devrait être consacré à l'examen de ce réseau hydraulique, à déterminer les collecteurs et fossés participant à l'armature principale de ce dernier afin d'assurer par la suite un entretien régulier par la commune à l'instar de l'ensemble des collecteurs, issus d'un précédent remembrement, propriété de la collectivité, sur le territoire de Ballon.

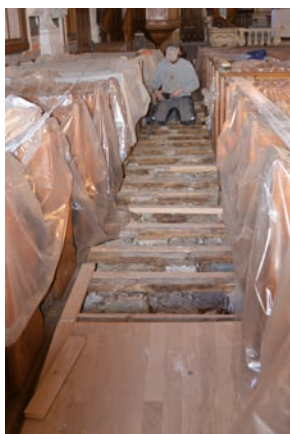


TRAVAUX DANS LES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Au titre de la programmation budgétaire 2019, la commission bâtiments communaux a identifié et prévu un certain nombre de travaux visant à conforter ou à maintenir en bon état le patrimoine bâti communal. Des devis estimatifs ont déjà été sollicités, des bons de commande engagés, pour d'autres des consultations sont à venir.

Petit tour d'horizon, non exhaustif :

- église de Ballon : peinture des portes de la façade ouest, réparation du parquet au sol en intérieur,
- logement 4, place de la République : remplacement de la porte extérieure côté jardin, installation électrique dans la dépendance,
- ex-trésorerie place de la République : peinture des huisseries, étude isolation phonique en rez-de-chaussée (local association Avenir & Services),



- école maternelle rue Saint Laurent : réparation du plancher de la classe SCAN et de la salle de motricité, renforcement de l'étanchéité sur la porte extérieure,
- logement 4, rue Saint Laurent : remplacement de la porte d'entrée,
- école élémentaire rue de Gaulle : câblage informatique,
- stade municipal : raccordement électrique du bungalow, remplacement de l'installation de plomberie des blocs douches dans les vestiaires,
- « La Fabrique » (ex-atelier technique de Saint Mars) : achat de tables et de chaises, équipement du meuble de cuisine,



- mairie de Ballon : remplacement d'une chaudière.

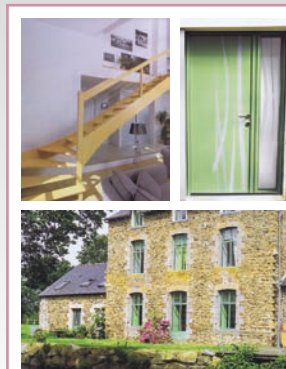
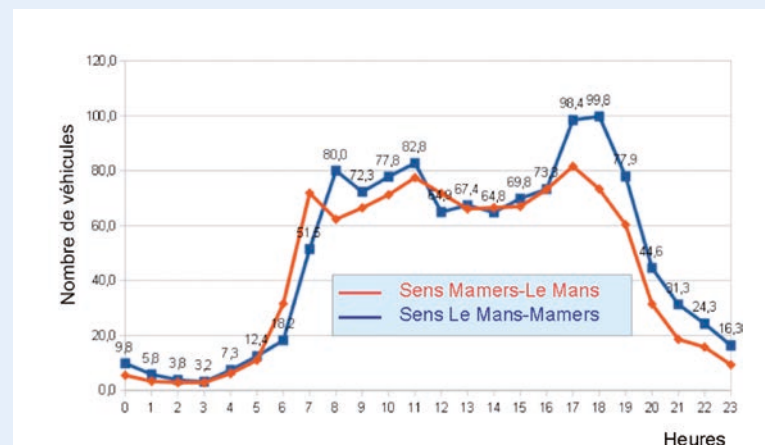
Estimation de l'ensemble des travaux : environ 40 000 € TTC.

RADARS PÉDAGOGIQUES : ENCORE ET TOUJOURS DES VITESSES EXCESSIVES !

Installés devant l'école maternelle et le Champ de Foire, les radars pédagogiques contrôlent la vitesse sur ce tronçon limitée à 30 km/h. Les résultats enregistrés sur le radar positionné dans le sens Le Mans-Mamers entre le 22 mars 2019 et le 26 avril 2019 font apparaître que :

- 4% d'automobilistes roulent à plus de 50 km/h avec une vitesse maximale de 92 km/h !
- Sur les 4 premiers jours de la semaine, plus de 2 500 véhicules traversent Ballon.

Sur ce graphique, on a le nombre moyen de véhicules contrôlés par tranches horaires, on constate 3 pics à : 8 h, midi et 17 h.



MENUISERIE SARL BEAUCLAIR

Depuis plus de 30 ans à votre service

Fenêtre PVC / ALU / Mixte - Porte d'entrée
Escalier / Cuisine / Parquet

Rénovation / Agrandissement / Construction

www.beauclair-menuiserie.fr

02 43 33 45 78

Le Portail - 72290 SAINT MARS S/S BALLON



Roustel

• Peinture intérieure

• Décoration

• Ravalements

• Revêtements de Sol



Devis
Gratuit

ZA du Guette Midi
72290 BALLON

Tél. 02 43 88 76 07

roustel@orange.fr





LE COTEAU DES BUTTES

Labellisé Espace Naturel Sensible par le département, le coteau des Buttes a accueilli une fois encore une vingtaine de curieux attirés par les orchidées sauvages présentes sur le site. Ces parcelles de coteau acquises par la commune dans les années 2000 sont en effet propices par leur nature et leur ensoleillement à la pousse de ces plantes remarquables. Entretenu par les ovins d'un agriculteur local et les chantiers d'insertion : ateliers ESTIM, le coteau des Buttes fera prochainement l'objet d'un inventaire des espèces présentes afin d'élaborer avec le Conservatoire des Espaces Naturels des Pays de Loire un plan de gestion du site à long terme. En partenariat avec le département, il fera ensuite l'objet d'une mise en valeur par une signalétique et des panneaux d'information adaptés destinés aux randonneurs et autres visiteurs.



EHPAD MAINE CŒUR DE SARTHE



Depuis le 1^{er} janvier 2019, la Résidence Bel'Air de Ballon-Saint Mars, d'une capacité de 70 lits, et la Résidence Madame Bertrand de Puisard de Sainte-Jamme-sur-Sarthe, d'une capacité de 43 lits, ont fusionné pour former l'EHPAD Maine Cœur de Sarthe.

Les établissements ont travaillé durant l'année 2018 sur l'écriture du projet d'établissement de cette nouvelle structure. Cette décision a été prise pour permettre aux établissements de prendre le virage des évolutions, actuelles et à venir, du paysage médico-social français, et notamment d'atteindre le seuil critique des 80 lits.

Le nouvel EHPAD unique compte 113 lits d'hébergement permanent répartis sur deux sites, auxquels le Conseil d'Administration souhaite ajouter 12 places au sein d'un PASA (pôle d'activités et de soins adaptés), pour les patients souffrant de maladies neurodégénératives, grâce à la réponse à un appel à projet publié par l'Agence Régionale de Santé.

La création de cette nouvelle structure plus importante permet de pérenniser les sites sur place, donc la prise en charge des résidents, les prestations de restauration et les effectifs. Les finances des deux établissements sont stabilisées. La représentation de tout le personnel est accrue grâce à la création d'un CHSCT (Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) qui n'existait pas jusqu'à aujourd'hui. Enfin, l'établissement accueille depuis le 1^{er} mars une animatrice à temps plein développant de nombreux projets d'animation sur les deux sites et souhaite recruter un médecin coordonnateur à mi-temps.

HOMMAGES



Hommage à M^{me} Michelle Vicaire

Fille de M. Marcel Bouteloup, ancien maire de Ballon de 1965 à 1983, M^{me} Michelle Vicaire est décédée des suites d'une longue maladie le 22 février 2019 à l'âge de 70 ans. Conseillère municipale de 2001 à 2008, elle fut notamment au titre de ce mandat électif membre du Centre Communal d'Action Sociale. Par ailleurs, à titre personnel, M^{me} Michelle Vicaire était particulièrement investie dans les diverses activités de l'équipe pastorale de la paroisse de Ballon.



Hommage à M. Marcel Dupont

Conseiller municipal de Ballon de 1977 à 1983, Marcel Dupont est décédé à l'âge de 96 ans. Né à Courcemont en 1922, il a épousé en 1947, Alice Boulvert. Ils se sont installés comme cultivateurs à Ballon, d'abord au Pin puis au Billot. En 1986, ils prennent leur retraite à la Veillère à Saint-Mars-sous-Ballon.

Marcel Dupont faisait partie de la classe 1942 « requise pour l'Allemagne » avec le STO (Service du Travail Obligatoire). STO... 3 lettres qui lui ont confisqué 3 années de sa jeunesse. Vous pouvez retrouver son témoignage publié en mai 1995 dans le supplément au n°31 de Ballon-Info sur le site de la commune. Marcel Dupont avait un esprit vif et malicieux. Il avait toujours « un bon mot ». Ses passions : la musique, membre de l'Union musicale pendant près de 80 ans, la lecture, les rencontres avec le Comité de Jumelage « Ballon-Billinghay ». Nous exprimons toute notre sympathie à Alice, son épouse, à ses enfants et à toute sa famille.

UNITÉ ÉDUCATIVE EXTERNALISÉE POUR ADOLESCENTS

EX. GENDARMERIE RUE CARNOT

Dans le dernier bulletin municipal de décembre 2018, nous consacrons un large article sur les raisons de la mise en place et les conditions d'accueil de cette unité éducative de 6 places dans les logements de l'ancienne gendarmerie, propriété du Conseil départemental de la Sarthe.

La fermeture de cette unité, ouverte en juillet 2018, est intervenue fin février 2019 conformément à l'engagement pris par le Conseil départemental auprès de la commune de Ballon-Saint Mars. Les adolescents et les personnels dédiés ont été transférés sur Le Mans, les services départementaux ayant quant à eux procédé à la récupération de l'ensemble des équipements et autres matériels installés dans ce cadre.

Cet accueil a surtout mis en lumière les difficultés auxquelles est confronté le service de l'Enfance du Conseil départemental ainsi que le manque de moyens d'accompagnement psychiatrique, scolaire, de places insuffisantes en établissements spécialisés relevant de la protection judiciaire de la jeunesse.

Environ 1450 enfants dépendant



de l'Aide Sociale à l'Enfance sont actuellement placés en Sarthe selon différents modes d'accueil : familles d'accueil, maisons d'enfants à caractère social, foyer de l'Enfance...

Concernant la reconversion de la totalité des anciens locaux de la gendarmerie, l'étude de faisabilité confiée à Sarthe Habitat est en voie d'achèvement. Le montage financier de l'opération reste à finaliser. Le prochain bulletin municipal rendra compte des conclusions de cette étude.

RAMARCHAGE

Une vingtaine d'habitants s'est retrouvée le samedi 27 avril pour mener une opération de ramarchage, qui consiste à marcher tout en ramassant les déchets. Leur marche aura duré 2 heures et aura permis de remettre dans le circuit du traitement des déchets divers

emballages alimentaires mais aussi un grand nombre de mégots de cigarettes récupérés notamment aux abords des sites scolaires. Les alentours de l'abribus du champ de foire d'où démarrait le parcours étaient particulièrement souillés par des déchets de diverses matières.

La propreté de la commune est l'affaire de tous et pour qu'elle le reste, il faut que chacun fasse attention à ses déchets qui ne doivent pas se retrouver dans la nature ou dans les rues. Il faut savoir qu'un mégot peut polluer jusqu'à 500 litres d'eau et qu'il faut en moyenne 12 ans pour qu'il se dégrade complètement, alors qu'un cendrier de poche ne coûte que quelques euros et permet d'évacuer ces déchets bien plus rapidement.



FRELONS ASIATIQUES

Coordonnées des intervenants dans le département pour la destruction des nids de frelons asiatiques.

• DRIMI 72	06 20 03 38 24
• Sarthe Guêpe Frelon	06 77 90 61 15
• Arbres et Paysages	06 43 89 30 87 ou 02 43 86 12 53
• AVIPUR	02 51 11 18 16
• Antonin Combréas	06 75 34 04 54
• Assistance 3D	02 41 27 80 14
• Caniroute	06 03 56 34 81



Olivier RIBET

Z.A. de Guette Midi
72290 BALLON

CHARPENTIER • COUVREUR - ZINGUEUR
RAMONAGE • AMÉNAGEMENT DE COMBLES

Tél. : 02 43 24 90 26 • Port. : 06 63 10 16 29

QUALIBAT

Agent
RENAULT

Station Elan

Garage Galais Christophe

Route du Mans
72290 Ballon

Tél. 02 43 27 22 76
Fax 02 43 27 26 71

Fête de fin d'été

La fête de fin d'été revient cette année à la toute fin du mois d'août. Dès 16 h, la compagnie fertoise des Trimarrants viendra raconter « Les Voyages de Richard Cœur de Raclette » dans les jardins du donjon, un spectacle burlesque où se rencontrent des personnages tous plus loufoques les uns que les autres. À partir de 18h, l'apéritif offert par la commune viendra ouvrir les appétits. Chacun est ensuite invité à dîner en compagnie de ses voisins tandis que les Brother Kawa déambuleront de table en table en compagnie de leurs nombreux instruments. Si l'an passé la soirée était placée sous le signe du cinéma muet, celle-ci sera placée sous le signe de la musique et plus précisément de l'accordéon. La compagnie Les rustines de l'ange composée de 6 joueurs de piano à bretelles



viendra faire se trémousser les spectateurs sur des rythmes variés avec leur spectacle « Ça va valser » qui mêle les airs tendres de Bourvil aux rythmes endiablés d'ACDC. Rien de tel pour finir l'été en beauté !



QUOI DE NEUF À L'ASL ?

L'ASL prépare comme chaque année la fête du sport et de la Saint Jean.

Vendredi 21 juin à partir de 20 h 30, salle de Saint-Jean-d'Assé, aura lieu son traditionnel loto. Samedi 22 juin, bal en plein air animé pour la première fois par un DJ, retraite aux flambeaux et feu d'artifice financé par la commune de Ballon - Saint Mars, buvette et restauration sur place.

Dimanche 23 juin, dès 9 h, débiteront la fête du sport et le marché artisanal suivis d'un repas le midi à 15 € tout compris (cochon grillé). L'après-midi, tout est prévu pour accueillir les parents avec leurs enfants. Ces derniers pourront se faire maquiller

par ALEXIA. Sera également présent sur le site TOTOCHÉ le clown qui est également sculpteur de ballons.

Nous vous attendons nombreux.

La journée sera ponctuée d'intermèdes musicaux pour les moins jeunes.

Nouveautés à l'ASL : tous les lundis matin, marche rapide, rendez-vous place de Saint-Mars à 10 h ; les après-midis, marche douce, rendez-vous au même endroit à 14 h.



JOURNÉE CITOYENNE

Ballon - Saint Mars fait désormais partie des 3000 communes françaises qui organisent une journée citoyenne au cours de laquelle divers ateliers permettront aux habitants d'améliorer leur cadre de vie. L'idée d'organiser cette journée est dans les cartons depuis plusieurs années déjà mais différents événements sont venus retarder sa mise en place, notamment l'organisation de la grande fête du comice qui avait mobilisé de très nombreux bénévoles durant de longs mois.

Cette année, le pas est franchi et l'organisation de cette journée est actuellement en cours. La première réunion publique organisée le 4 avril dernier a réuni une soixantaine

d'habitants qui ont transmis leurs souhaits d'ateliers à mettre en place, tels que la réfection de l'abribus du champ de foire, le nettoyage des mobiliers urbains et des panneaux de signalisation ou encore l'aménagement de chemins piétonniers. La journée citoyenne c'est aussi une journée où l'on se retrouve pour partager des savoirs et des savoir-faire mais c'est aussi un repas pris en commun en toute convivialité.

Prochaine réunion le jeudi 27 juin 2019 à 20 h 30, salle polyvalente de Saint-Mars.

GUERRE 14-18 : LES VICTIMES APRÈS L'ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE 1918

Sept nouvelles victimes vont décéder suite à leurs blessures bien après la signature de l'armistice et la fin des combats. Il ne faut pas oublier les nombreux blessés, les « gueules cassées », survivants ayant subi des blessures au combat et affectés par des séquelles physiques (amputation...) ou psychologiques graves (internés à vie...).

» 27/11/1918 : ROUSSEAU Henri 26 ans

- 24^{ème} Section C.O.A. (Commis et Ouvriers militaires d'Administration)
- » né à Ballon (72), - « Villeneuve », le 30/10/1892
- » décédé, suite à une grippe infectieuse le 27/11/1918, à l'Hôpital auxiliaire n°19 de Mantes-la-Jolie (78), sépulture : Carré militaire, Mantes-la-Jolie (78), tombe individuelle n°68
- » son frère Charles Rousseau né le 12/06/1890 a été tué le 01/08/1916 à Ghiaumont (55)

» 21/12/1918 : BOUJU Adolphe Marie 31 ans

- 5^{ème} Régiment du Génie
- » né à Congé-sur-Orne, le 03/10/1887
- » parents : Eugène Julien Bouju (+) x Adèle Victorine Courboulay (x 05/05/1873 St-Mars-sous-Ballon)
- » marié avec Alphonsine Prospérine Beaufls (+ 11/06/1911 Ballon) à Dissé-sous-Ballon, le 04/02/1911
- » marié avec Aimée Alexandrine Surget, à Ballon le 22/06/1912
- » mort suite de maladie contractée en service, à Ballon - « rue du Château », le 21/12/1918
- » son frère Eugène Marcel Bouju du 27^{ème} RIT (né le 13/06/1875), figurant sur le monument de Congé-sur-Orne, a été tué le 05/03/1915 à Givenchy-le-Noble (55)

» 30/06/1919 : ROUINARD Eugène 41 ans

- 42^{ème} Régiment d'Artillerie
- » né à Saint-Mars-sous-Ballon, le 15/06/1878
- » parents : Julien Pierre Rouinard (+) x Marie Françoise Chamroux
- » marié avec Constance Désirée Gouttière (née à Ballon - 20/07/1878) à Montbizot (72), le 26/06/1899
- » décédé à Ballon le 30/06/1919
- » son beau-frère Henri Désiré Gouttière a été tué le 20/01/1915

» 21/08/1919 : BERNARD Paul Marie 21 ans

- 19^{ème} Bataillon de Chasseurs, section hors rang
- » né à Paris XII, le 13 octobre 1898
- » domicilié aux « Guyonnières » à Ballon
- » mort le 21/08/1919, à l'Hôpital mixte de Sarreguemines (55), suite à une maladie contractée en service

» 21/09/1919 : CORMIER Constant Jules 28 ans

- 104^{ème} Régiment d'Infanterie 29^{ème} Cie
- » né à Ballon, le 06/02/1891
- » parents : Eugène Joseph Cormier x Constance Rose Levayer
- » décédé le 21/09/1919 à l'Hôpital mixte du Mans

» 23/02/1920 : VAUGARNY Alphonse 28 ans

- 115^{ème} Régiment d'Infanterie

- » né à Saint-Mars-sous-Ballon, « Le Petit Bois », le 23/04/1885
- » parents : Alexandre Vaugarny x Alphonsine Pichard
- » marié avec Valentine Augustine Justice à Beaufay, le 07/04/1910
- » grièvement blessé le 24/09/1915 à Auberive-sur-Suippe (51)
- » décédé à Ballon, « rue de Lansac », le 23/02/1920

» 06/11/1920 : CHÂTELLIER Edmond 47 ans

- rappelé au 26^{ème} Régiment d'Infanterie Territoriale
- » lieutenant au 279^{ème} Régiment d'Infanterie Territoriale
- » Chevalier de la Légion d'Honneur, Croix de guerre
- » né à Le Ribay (53), le 23/10/1873
- » résidant à Ballon - « Place de la République »
- » parents : Edouard Léon Châtelier x Virginie Marie Louise Guénérie
- » marié avec Henriette Julienne Mercier (née le 29/06/1876 à Ballon)
- » décédé le 06/11/1920 à Ballon



JEUX CARACOL



Alain Plumas - Gérant

18, rue du 14 juillet
93310 Le Pré Saint-Gervais

Tél./Fax : +33 (0)1 48 40 21 37
Mobile : +33 (0)6 82 94 41 25
E-mail : alainplumas@jeux-caracol.com

LES JEUX GRANDEUR NATURE
Internet : www.jeux-caracol.com



ÉCOLE PUBLIQUE ÉLISABETH ET ROBERT BADINTER

INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE PUBLIQUE ÉLISABETH ET ROBERT BADINTER

Les inscriptions pour l'année scolaire 2019-2020 peuvent se faire auprès de Madame Vavasseur, directrice, au groupe 3, rue du Général De Gaulle à Ballon. Prendre rendez-vous par téléphone au 07 77 26 65 21.

Ces inscriptions concernent uniquement les enfants qui ne sont pas encore scolarisés dans l'école.

DES ACTEURS À L'ÉCOLE

Les 23 élèves de la classe de CM2 de l'école publique Elisabeth et Robert Badinter accompagnés de leur enseignant Thierry Viot ont vécu une aventure théâtrale durant les mois d'avril et mai. Guidés par Delphine Aranega, comédienne professionnelle, ils ont travaillé sur un texte tiré de « **Miche et Drate** » de Gérald Chevrolat. « *Deux personnages sans âge, sans sexe avec des mots tendres, poétiques et oniriques, comme "deux parties du cerveau qui dialoguent au bord du monde". Ils se heurtent avec naïveté et humanité à un monde trop grand pour eux, sauf à se construire leur univers.* »



enfants des ateliers théâtre de la MJC Joël Sadeler et de la MJC de Joué-l'Abbé. Cet atelier théâtre est financé conjointement par la commune et la coopérative scolaire.

Après douze heures de travail autour du texte, de la voix mais aussi du corps, douze heures de travail de chaque élève mais aussi du groupe, les apprentis acteurs ont présenté le 23 mai dans la salle des fêtes de Ballon une forme très aboutie aux spectateurs conquis d'avance. Cette soirée théâtrale était enrichie par les présentations des travaux des



C'EST LA FÊTE DU PAIN AU RESTAURANT SCOLAIRE DE BALLON - SAINT MARS !

Du 13 au 17 mai s'est déroulée la fête du pain au restaurant scolaire.

Chaque jour, les enfants ont pu découvrir, manger et apprécier différents pains (le lundi 13 la baguette tradigraines, le mardi 14 le pain complet, le jeudi 16 le pain bûcheron et le vendredi 17 la baguette tradition).

Une expérience à renouveler l'année prochaine avec toujours la même volonté de faire travailler les boulangers locaux (boulangerie Landron cette année, boulangerie Malabry l'an prochain) et de faire découvrir de nouvelles variétés de pains aux enfants.

LES PETITS EXPLORATEURS (SUITE)

Les élèves de Grande Section de l'école publique Elisabeth et Robert Badinter ont poursuivi leur découverte du monde commencée au mois de septembre dernier. Après s'être intéressés aux petites bêtes, ils se sont passionnés pour le monde des oiseaux. Toujours guidés par les conseils d'Elodie Pérez animatrice de la Ligue pour la Protection des Oiseaux ainsi que par ceux de leurs enseignantes Delphine Thibaud et Mélina Housni, ils ont fabriqué eux-mêmes des boules permettant aux oiseaux de se nourrir pendant les périodes de froid. Leurs efforts se sont poursuivis par la fabrication de nichoirs qui seront installés dans des endroits propices repérés par les enfants et leurs encadrants (à l'école, autour de la mairie, au donjon...). Cette opération n'est qu'une petite goutte d'eau dans



la protection des oiseaux de nos jardins mais peut-être fera-t-elle prendre conscience aux petits mais surtout aux grands que, même dans nos campagnes, la population de ces petits animaux est en baisse très importante.

Après les oiseaux, les enfants sont retournés vers les insectes puisque, sollicités par les propriétaires du donjon, ils ont fabriqué des maisons à insectes qui ont été installées à l'occasion des Rendez-vous aux jardins (7, 8 et 9 juin) dont le thème était les animaux aux jardins.

ÉCOLE DE MUSIQUE

Lundi 27 mai 2019 - École publique Elisabeth et Robert Badinter et école de Musique Intercommunale Associative Harmonia Ballon-Saint Mars.

Suite à l'animation « *l'heure du conte* » le samedi 6 avril à la bibliothèque de Ballon-Saint Mars, la classe de Formation Musicale du cycle 2 de l'école de Musique Intercommunale Associative Harmonia composée de Julie, Nora, Matthias et Pierrot accompagnée de leur enseignante Cécile Chevallier a été invitée à rejouer la présentation en musique d'un livre.



Les 80 enfants de l'école maternelle étaient sous le charme. Le moment musical s'est terminé par une présentation des instruments par les quatre collégiens musiciens.

Bravo à eux !

L'ART JAPONAIS À L'ÉCOLE

Depuis le début de l'année scolaire, les élèves de l'école publique Elisabeth et Robert Badinter ont été initiés aux estampes japonaise par Élise Beignard, artiste peintre qui fait partie des effectifs de l'équipe d'animation des Temps d'Activités Périscolaires depuis leur mise en place en 2014. Elise, qui est intarissable quand il s'agit de japonisme, leur a fait découvrir l'art des estampes en s'appuyant sur le travail de différents artistes majeurs aussi bien originaires du Pays du Soleil Levant à l'image de Léonard Tsuguharu Foujita ou bien occidentaux tels Van Gogh ou Monet. L'objectif de cette année était de faire découvrir aux écoliers l'influence du japonisme sur notre culture en les initiant aux estampes mais aussi de réaliser des gravures et des aquarelles en s'inspirant d'œuvres variées.



INFORMATION

À partir de la rentrée scolaire de septembre 2019, les parents d'élèves de l'école publique Elisabeth et Robert Badinter pourront régler leurs factures de cantine et d'accueil périscolaire par carte bancaire ou prélèvement via internet. Des informations complémentaires leur seront transmises à la rentrée.



Groupama
CENTRE MANCHE
la vraie vie s'assure ici

**Votre agence à
Ballon-St Mars**

Tél. 02 43 27 32 31

groupama.fr

Accueil le mardi et vendredi
sans rdv le matin et sur RDV l'après midi



cabinet.leroy.cochet@mma.fr

1, rue du Général Lerclerc
72290 BALLON
Tél. : 02 43 27 30 29
Fax : 02 43 27 23 99

C.C. SUPER U
72380 STE-JAMME/SARTHE
Tél. : 02 43 29 03 07
Fax : 02 43 29 04 96

ZAC de l'Épine
72460 SAVIGNÉ L'ÉVÊQUE
Tél. : 02 43 27 26 47
Fax : 02 43 27 27 05

N° orias 11060358 - 15001362 - www.orias.fr



Salon Lydie Coiff

Styliste Visagiste - Barbier - Coiffure de mariée

Elle et lui

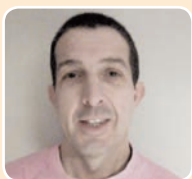
Journée continue

02 43 27 20 27

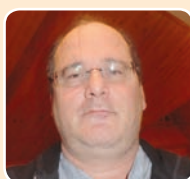
38, rue du général Leclerc - 72290 BALLON

AMICALE PARENTS D'ÉLÈVES

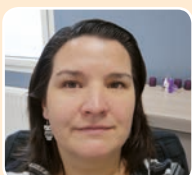
Un nouveau bureau a été créé le 13 décembre 2018, composé de :



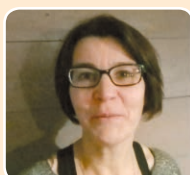
François Ledru
Président



Cyrille Froger
Vice-Président



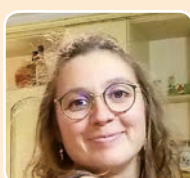
Christelle Rouzier
Trésorière



Christelle Schwickert
Trésorière adjointe



Priscillia Hais
Secrétaire



Charlotte Guillon
Secrétaire adjointe

Cette nouvelle équipe, épaulée par les membres de l'APE et des parents volontaires, a proposé plusieurs manifestations depuis sa prise de fonction.

La prochaine date à retenir est celle de la fête des écoles le dimanche 16 juin 2019.

L'APE proposera également un kit scolaire pour les élèves du collège avec les fournitures nécessaires pour la rentrée de septembre.

Fête de Printemps

La fête de printemps du dimanche 31 mars 2019, organisée par l'APE de l'école publique Elisabeth et Robert Badinter et du collège René Cassin, s'est déroulée à la maison de retraite de Ballon-Saint Mars (EHPAD). 55 enfants ont participé aux différents ateliers sur le thème du jardinage à l'intérieur et à la chasse aux œufs dans les jardins. Chacun est reparti avec sa petite plantation et un lapin en chocolat. Le soleil et la bonne humeur étaient de la partie.

Petit déjeuner du retour du ski

Le samedi 16 mars 2019, à l'arrivée du car, après un séjour passé à la montagne, les élèves de 5^e du collège René Cassin et leurs parents ont profité d'un petit déjeuner offert par l'APE. Chocolat chaud, café, brioche et jus d'orange ont été partagés en même temps que les souvenirs de la semaine dans les Alpes.

Concours de pétanque

Les terrains de boules situés derrière la mairie de Saint-Mars ont accueilli le premier concours de pétanque organisé par l'APE le mercredi 1^{er} mai. Ce fut un succès, avec 44 doublettes enfant/adulte inscrites. Les matchs se sont déroulés dans la bonne humeur et sous le soleil, tous les enfants ont reçu un lot. Stéphane Vinée et son fils Cylan ont gagné le concours pour cette édition.

L'APE souhaite remercier l'Association Sports et Loisirs qui répond toujours présent pour fournir, installer et démonter les stands nécessaires aux manifestations, ainsi que les entreprises ayant généreusement offert des lots à l'APE.

L'APE vous donne rendez-vous lors des prochaines animations à venir !

Contact par mail :

ape.ballonsaintmars@laposte.net



2018 À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

La bibliothèque municipale, c'est avant tout une équipe de 21 bénévoles qui ne comptent pas leur temps pour faire partager leur amour de la lecture aux habitants de Ballon - Saint Mars mais également de communes voisines.

Chacun participe aux temps d'activités en fonction de sa disponibilité, aux activités qu'il souhaite en fonction de ses envies et de ses compétences : tenue des permanences

d'accueil ; lectures auprès des élèves de l'école publique, des usagers de l'ESAT, des résidents de l'EHPAD Bel Air ; animations et lectures pour enfants le samedi matin ; animations adultes Médiabox, jeux, prix Joël

Sadeler ; achats ; catalogage ; couverture ; temps de formation ; réunions. 1717 h de présence et de travail ont été nécessaires pour mener à bien toutes ces tâches. Trois nouvelles bénévoles sont venues enrichir l'équipe au cours de cette dernière année. Nous les en remercions et espérons que d'autres prendront part à cette aventure !

321 lecteurs actifs (139 enfants et 182 adultes) ont profité de la bibliothèque pour un total de 3 498 entrées et 7 829 prêts.

La bibliothèque municipale, c'est aussi un fonds de 3427 ouvrages appartenant à la commune et de 2069 ouvrages prêtés par Sarthe Lecture (anciennement Bibliothèque départementale).



C'est également un engagement fort des élus marqué par l'installation d'un poêle à granulés, la mise à disposition gratuite de Médiabox (plateforme de ressources numériques), l'évolution du logiciel de gestion permettant l'utilisation d'un catalogue en ligne, l'augmentation du crédit annuel d'achat d'ouvrages (2 500 €).

Tous ces efforts sont consentis par tous dans l'unique but de promouvoir la lecture et les activités culturelles auprès des habitants de notre commune.

Ce bilan dynamique est malheureusement terni par une baisse des offres de services proposés par Sarthe Lecture. Après une installation dans de nouveaux locaux qui offriront sans aucun doute un meilleur cadre de travail aux professionnels et bénévoles des bibliothèques du département, une nouvelle organisation a été mise

en place. Elle entraîne pour notre bibliothèque, et d'autres, une baisse des services et une augmentation de la charge de travail des bénévoles.

- Le renouvellement annuel des ouvrages ne se fera plus par le bibliobus mais par un déplacement des bénévoles au Mans. Le choix des ouvrages sera bien sûr plus important mais le temps passé par les bénévoles également : préparation et nettoyage des ouvrages à rendre en amont, mise en cartons, choix des ouvrages, mise en rayons. La bibliothèque devra certainement être fermée une partie de la semaine. Il n'y aura plus de renouvellement partiel en cours d'année. Les professionnels de Sarthe Lecture ne pourront plus échanger avec les bénévoles directement sur site, ce qui permettait auparavant de faire évoluer locaux et pratiques.

- La navette permettant de répondre aux demandes des lecteurs ne passera plus qu'une fois par mois au lieu de deux. Cela augmentera de fait le délai d'attente des lecteurs ainsi que le temps passé à la gestion de cette navette par les bénévoles (recherche des ouvrages dans les rayons pour retour à Sarthe Lecture, affectation des nouveaux ouvrages aux lecteurs demandeurs).

Déçus par l'organisation des services, élus et bénévoles ont adressé un courrier commun au Président du Conseil départemental afin de lui faire part des implications de la réorganisation sur le fonctionnement de notre bibliothèque.

La réponse apportée par le chef des services ne fait malheureusement que reprendre les différents points de la nouvelle organisation et n'apporte aucune solution aux problèmes engendrés.



COLLÈGE RENÉ CASSIN

DATES DE RENTRÉE SCOLAIRE COLLÈGE RENÉ CASSIN :

- 6^{ème} : lundi 2 septembre 2019 à 8 h 50
- 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème} : mardi 3 septembre 2019 à 8 h 50



Spécialiste chauffage bois, granulés, plaquettes, bûches



* Dépannage
* Plomberie * Electricité
* Chauffage * Ventilation
* Energie Renouvelables



54 rue Paillard Ducléré 72380 MONTBIZOT Tél. : 02 43 25 20 42
vp.haux@gmail.com www.vp.haux.fr

SARL CORDIER

Thierry Romailé - 72260 DANGEUL



02 43 97 44 21
06 75 23 57 65

thierry.cordier0983@orange.fr

L'ATELIER DESSIN - PEINTURE À SAINT-MARS : UNE PÉPINIÈRE D'ARTISTES !



Les 12 et 13 octobre 2019 aura lieu le salon de peinture et de sculpture de Mondoubleau (41). À cette occasion, plusieurs artistes reconnus exposeront leurs œuvres.

Monsieur Jean-Pierre Genêt, président de ce salon et artiste peintre dont les œuvres sont exposées à travers le monde, reconnaît

en Marguerite Buchot, figure emblématique de notre commune, une artiste à part entière. C'est pourquoi, lors de ce salon, pour la toute première fois, Marguerite exposera ses œuvres : elles sont colorées et poétiques. Elles sont inspirées parfois de notre nature environnante, parfois d'images naïves russes.

Marguerite a trouvé son chemin artistique lors des cours de dessin et de peinture du mercredi soir à l'étage de la mairie annexe de Saint-Mars-sous-Ballon. Nous lui souhaitons bonne chance dans sa nouvelle vie d'artiste.

VAINCRE PARKINSON

Christophe Chartier, habitant de notre commune mais également responsable de l'antenne sarthoise de l'association « Vaincre Parkinson » a fait de la lutte contre cette maladie l'objectif de son exploit sportif : La Sarthe en courant pour vaincre Parkinson.



Du dimanche 28 avril au dimanche 5 mai, il aura parcouru plus de 400 km sur les routes de notre campagne sarthoise. Ballon - Saint Mars, La Fresnaye-sur-Chedouet, Sillé-le-Guillaume, Sablé-sur-Sarthe, Le Lude, Bercé-sur-Braye, La Ferté-Bernard, Saint-Corneille ont été les

communes étapes de ce voyage. Récolter des dons mais surtout sensibiliser la population aux méfaits de cette maladie et à l'importance d'aider la recherche étaient les objectifs de Christophe. Il les a amplement atteints rencontrant un public admiratif et réceptif tout au long de son périple et collectant une somme totale de 4000 € ainsi qu'une commande de 80 tee-shirts (8 € par tee-shirt reversés à l'association). La totalité des dons perçus sera adressée au CHU de Lille partenaire de l'association.

Une telle aventure ne se réussit pas seul, Christophe a été accompagné par ses amis, Méline, sa femme, et ses enfants gérant avec dynamisme la logistique indispensable à la réussite du projet. Nous ne pouvons que tous les féliciter pour leur engagement et leur ténacité dans la lutte contre une maladie qui peut tous nous toucher.

Nathalie Mauclair, double championne du monde de trail, marraine de cette course ainsi qu'un nombreux public ont accueilli Christophe lors de son retour à Ballon - Saint Mars. Un repas convivial a réuni tous les amis et soutiens du héros local dans la salle des fêtes de la commune.

TRICOT'AGES



Le vieux vélo du cantonnier de Ballon - Saint Mars retrouve des couleurs, style beatnik... beaucoup de technicité et d'ingéniosité ont été nécessaires aux tricoteuses. Il peut être exposé à divers endroits de la commune.

Mais les tricoteuses ne s'arrêtent pas là, du tricot solidaire pour le service Maternité Prématursés de l'hôpital de Le Mans, petites brassières, bottons, nids d'ange.

N'hésitez pas à donner de la laine à la Maison des Projets.

ASSOCIATION DES BÉNÉVOLES DU COMICE BALLON-SAINT MARS

Fort du succès rencontré lors de la 150^{ème} édition du comice agricole cantonal organisée les 1^{er} et 2 juillet 2017, l'Association des Bénévoles du Comice Ballon-Saint Mars a tenu son assemblée générale le 10 janvier 2019 en présence d'une nombreuse assistance.

Les rapports, moral et d'activités, ont été adoptés à l'unanimité. De même pour le rapport financier lequel a fait apparaître un résultat final au 31 décembre 2018 de 13 413,74 €.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire qui a suivi, sur proposition du bureau de l'association, il a été décidé de procéder à la dissolution de cette dernière et de transférer les fonds disponibles à la commune de Ballon - Saint Mars, charge à cette dernière d'investir dans du matériel à l'usage des associations locales (achat de pagodes, stands, chaises, tables et remorque).



De la sorte, les matériels acquis seront assurés de rester sur la commune. Stockés dans un atelier communal, leur gestion sera confiée à l'Association Sports et Loisirs (ASL).

OPÉRATION BOUCHONS

Les résidents du foyer des Érables géré par l'association ADAPEI récoltent des bouchons chaque année et ce en grand nombre (plus de 2 tonnes par an soit 1,6 millions de bouchons) ce qui lui permet de solliciter l'association

Opération Bouchons 72 dans le cadre du financement de matériels divers. Cette année, les résidents ont opté pour l'achat d'une table de ping pong et d'équipements divers permettant de pratiquer ce sport. Marie-Henriette Laurent et Pierrette Brebion, respectivement trésorière et présidente de l'association ont fait le déplacement pour remettre à la structure un chèque de 400 € afin d'accompagner l'achat de ces matériels.



Les deux bénévoles de l'association en ont profité pour montrer aux résidents ce qu'il advenait de leur récolte, ce qui n'a pas manqué d'en étonner plus d'un, notamment lorsqu'ils ont découvert que les bouchons étaient transformés en petites billes pour servir de nouveau de matière première.

ATELIER OSIER

L'atelier « osier » a été mis en place cette saison par l'ASL. Une dizaine de participants y a déjà pris part. La prochaine saison redémarrera début novembre à « la fabrique » face à la mairie de Saint-Mars, sous les conseils de J-J. Champeau et G. Guillet.



FATINES

06 80 63 84 39 - 02 43 89 25 24

ÉLECTRICITÉ PLOMBERIE CHAUFFAGE

Salle de bain clé en main / Chauffage toute énergie
Pompe à chaleur / Domotique / Motorisation de portail
Réseau informatique VDI

sarl.bouttier@gmail.com

BALLON

06 67 76 76 50





JAM BASKET

Connaissez vous vraiment ce club ?

En effet la pratique du basket existe indépendamment à Joué l'Abbé depuis 1972 et à Montbizot depuis 1978. Afin d'apporter un nouvel élan au développement du basket dans notre canton (de Ballon à l'époque), une fusion s'est opérée en 1985.

Donc cela fait 47 années que le basket est présent sur le territoire et 34 années qu'existe le club sous sa forme actuelle.

Depuis septembre 2014, date de mise à disposition par la commune de Joué l'Abbé de sa salle des sports rénovées, le nombre de nos licenciés est passé de 155 à 216 cette saison, soit une augmentation de 39% de nos effectifs, sachant que pour 2018/2019, la moyenne de licenciés par club sur les 51 clubs sarthois est de 142 licenciés.

Cette saison encore, nous avons présenté une équipe dans chaque catégorie d'âge. Réussir cela permet d'envisager l'avenir avec optimisme : 15 équipes engagées dans les différents championnats, auxquelles il faut ajouter 20 mini-poussins, 21 babys et 9 adultes pratiquant le « basket loisir ».

Sur le plan sportif notre club est en très bonne santé.

Il le doit aux seuls bénévoles qui tout au long de la saison donnent beaucoup de leur temps libre aux autres. Cette saison ils étaient 22 à assurer les entraînements et les coachings de nos équipes.

Parmi eux certains organisent, en plus, des mini stages pendant les vacances scolaires. D'autres participent aussi à la vie de la « commission animation » qui cette saison a, entre autres, confectionné et distribuée le calendrier du club et le tournoi du club, sans oublier notre très festive assemblée générale en juin qui rappelle le, la saison passée, avait accueilli plus de 150 personnes.

Afin de fédérer, licenciés, parents et amis autour du logo du JAM, « la boutique » offre la possibilité d'acheter des vêtements (gourdes, sweats, joggings, surmaillots ou tenues d'entraînement floqués à l'image du club).

En nous appuyant uniquement sur le bénévolat, nous nous devons de nous investir dans la formation au niveau interne mais aussi nous associer aux formations dispensées par le Comité Départemental. C'est ainsi que pour la saison 2018/2019, quatre de nos licenciés se sont inscrits à la formation d'arbitre dispensée par le Comité. Nous sommes en attente des résultats...

De plus, à la demande du Comité Départemental et dans le cadre des bonnes relations que nous entretenons, nous



Le bureau du JAM Basket

avons accueilli 5 dimanches matin, à Joué l'Abbé les sélections départementales féminines et masculines.

Sur 216 licenciés, 181 licenciés (dont 24 de Ballon - Saint Mars) résident sur le territoire de la communauté de communes Maine Cœur de Sarthe, ce qui confère à notre club le titre de « club de basket communautaire ».

Que vous soyez sportif ou non, si vous avez envie de vous investir dans la vie associative de notre territoire, nous vous accueillerons avec plaisir.

Les joueurs et les dirigeants du club, remercient toutes les collectivités qui chaque année nous aident en nous attribuant des subventions sans lesquelles nous ne pourrions pas exister, en mettant à disposition des infrastructures permettant la pratique de notre sport et en nous donnant la possibilité de mieux nous faire connaître par la parution d'articles dans leurs bulletins municipaux.

Bonnes vacances à tous

Le Bureau

BALLON HANDBALL CLUB (BHBC)

La saison sportive 2018/2019 s'est terminée le 18 mai au BHBC et nous pouvons d'ores et déjà dresser un bilan positif de cet exercice. En effet, avec un peu moins d'effectif que la saison passée, nous avons atteint nos objectifs tant sportifs qu'événementiels. Certes nous n'aurons pas de champions départementaux cette saison mais nous sommes fiers du parcours effectués par nos collectifs jeunes qui auront honoré toutes les rencontres du calendrier sans dommages et blessures majeures. Nous avons à ce jour encore un espoir de titre régional avec les seniors féminines en convention avec les clubs de La Bazoge et Bonnétable. Attendons l'ultime rencontre.

Sur le plan des événements, les manifestations organisées cette saison telles que la galette en début, la soirée dansante avec repas animée par un DJ en mars, le « Kinder + sport handball day », animation organisée pour les enfants de 8 à 12 ans et parrainée par la marque du même nom, en mars également ont été autant de réussites et ont touché un large public.



Le 26 mai 2019 a été une date importante pour le BHBC car nous avons organisé le « Hand en famille » associé à la formule « amène ton pote ». La première formule a consisté à réunir tous les participants possibles, licenciés ou non, enfants, parents, famille et de faire se rencontrer tout ce petit monde dans des mini tournois ludiques à la Halle aux sports de Ballon - Saint Mars, la seconde a plus vocation à faire découvrir notre activité aux non licenciés par le biais d'un parrainage des licenciés et à attirer au BHBC de nouvelles recrues car c'est bien là une des principales préoccupations des dirigeants du club qui sont déjà tournés vers l'organisation de la saison prochaine et travaillent activement sur le recrutement.

Au chapitre des récompenses, le BHBC a reçu cette année pour le travail accompli sur la saison 2017/2018 deux labels décernés par la Fédération Française de Handball. Un label pour l'école de Hand (enfants de 8 à 12 ans) et un label pour l'école d'arbitrage. Ce sont au total 10 jeunes qui sont en formation cette saison, dont deux qui se sont vus désignés par la CDA pour aller arbitrer des rencontres de niveau régional dans des clubs sarthois.

Le BHBC est fier et heureux de voir ses jeunes s'investir dans l'arbitrage et continuera sur cette dynamique pour créer de nouveaux binômes.

À noter également dans vos agendas l'Assemblée Générale du BHBC, autre moment essentiel de la vie du club qui se tiendra le 7 septembre 2019 à 10h00 à la MJC de Ballon et la reprise des entraînements dès le 20 août 2019. Venez nous rencontrer avec vos enfants, ils pourront pratiquer une ou deux séances d'entraînement sans engagement s'ils le souhaitent.

Suivez l'actualité du club sur le site : www.bhbc72290.clubeo.com ou contacter Bruno Lalande au 06 63 64 92 15 ou à l'adresse : brunlande@gmail.com

Merci et à bientôt

Bruno Lalande, Président du BHBC

JUMELAGE BALLON - SAINT MARS / BILLINGHAY

Le comité de jumelage s'est rendu à Billingham pendant le week-end de l'Ascension. Traversée de nuit par bateau, visite d'Oxford, ville universitaire renommée.

Au programme, visite d'un parc animalier où des animaux d'Afrique et d'Amérique du Sud sont sauvés de mauvais traitements dans des zoos ou cirques. Un très bon dîner a clôturé la journée. Soirée officielle et dansante vendredi soir.

Une nouvelle famille anglaise avec deux jeunes garçons (6 et 4 ans) souhaite participer au jumelage. Si vous êtes intéressés pour les accueillir, merci de contacter M^{mes} Yvard au 06 21 38 46 01 ou Orange au 06 76 70 33 20.



Plaque offerte par Billingham en 2016

Cendrillon
dans les JARDINS
DES PAYS DE LA LOIRE



PROGRAMME
31 MAI AU 30 JUIN 2019

Informations pratiques et tarifs :
www.cendrillon.paysdelaloire.fr ou 02 28 20 51 72.

SPECTACLE AU DONJON DE BALLON

Spectacle présenté le 28 juin dans les jardins du donjon de Ballon.

14h30 :
Ouverture et visite des jardins.

Exposition 50 beaux jardins en Pays de Loire

21h00 :
Spectacle **Cendrillon**



L'hair du temps
Salon de Coiffure Mixte

Marine Letay

6 rue Paul Ilias - 72290 Ballon

02 43 27 33 05



L'hair du temps



**Vente de MATÉRIAUX aux particuliers et aux professionnels
FIOUL GO ET GNR avec la société JOUTHEL MAUDET**

**Rue de Moulins
72290 Ballon-Saint Mars**

**Tél. Beaumont : 02 43 97 00 12
Tél. Saint-Mars : 02 43 97 97 84**



SPORTS ADAPTÉS

La CARSAT des Pays de la Loire, en partenariat avec les médecins de la Maison de Santé de Ballon- Saint Mars, Claire Lecan, infirmière Asalée, la commune de Ballon-Saint Mars et le Groupe Associatif Siel Bleu, organise un atelier « Équilibre en Bleu » sur la commune de Ballon - Saint Mars.

Cet atelier cofinancé par la caisse d'assurance maladie a pour objectif de prévenir des risques de chute et de ses conséquences chez les personnes de plus de 60 ans. L'atelier se déroulera sur 20 séances à raison d'une séance d'une heure par semaine au cours desquelles le professeur en activités physiques adaptées aura pour but :

- » d'améliorer votre équilibre via des parcours moteurs sécurisés ;
- » de développer vos capacités physiques par des exercices adaptés de développement musculaire ;
- » de vous apprendre à vous relever en toute circonstance.

Les tests et exercices proposés seront adaptés à vos capacités et possibilités, le tout dans une ambiance conviviale.

Une réunion d'information gratuite s'est tenue le mercredi 12 juin de 10 h à 12 h.

Début des séances : mercredi 26 juin, 9h30 - 10h30 (horaires à confirmer).



En partenariat avec les médecins de la Maison de Santé ainsi que Claire Lecan, infirmière Asalée, la commune de Ballon - Saint Mars soutient la mise en place du Parcours Activités Physiques et Santé (PAPS), coordonné par le Comité Départemental Olympique et Sportif de la Sarthe (CDOS 72). Le PAPS vise à favoriser la pratique sportive des personnes atteintes de pathologies chroniques telles que le diabète, les maladies cardiovasculaires, l'obésité. L'objectif est d'inscrire l'activité physique et sportive comme faisant partie intégrante du traitement de ces pathologies.

Un premier groupe pourra bénéficier de ce dispositif dès septembre. Renseignements auprès de Claire Lecan : 06 56 66 08 25.

INFORMATION LA POSTE

Les horaires d'heure limite de dépôt du courrier de cinq boîtes aux lettres jaunes présentes sur la commune de Ballon-Saint Mars aux emplacements suivants : 6, rue de la Croix de Pierre ; 4, rue Saint Laurent ; 34, rue de Moulins (Résidence Bel Air) ; Rue d'Orne et 3, rue François Nicolas vont évoluer et être harmonisés à 9 h.

Ces changements seront effectifs le 18 juin 2019.

DU CHANGEMENT AU CAFÉ SAINT LAURENT

Originaires de Bonnétable, M^{me} et M. Le Roux, jeune couple parents de deux enfants, ont pris, depuis le 1^{er} juin, la suite de M. Hervé au café Saint Laurent. Ils souhaitent dynamiser cette première expérience commerciale en proposant une cave à vins, une cave à bières ainsi que la vente à emporter de ces deux produits. Ils poursuivront les activités déjà en place : bar, tabac, PMU, FDJ.



Les horaires d'ouverture seront les suivants :
Lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 7 h 30 à 20 h.
Dimanche : de 7 h 30 à 13 h.
Fermeture hebdomadaire le mercredi.

NOTRE TABLE GNOMONIQUE, OBJET DU CONCOURS PHOTOS « ZOOM SUR L'EUROPE »

Ce concours est organisé par la Région des Pays de la Loire du 9 mai, jour de la Fête de l'Europe, au 25 août. Cette année, il a pour thème « L'Europe et la ruralité ». Il vise à mettre en valeur les réalisations artistiques et patrimoniales subventionnées par l'Union Européenne : elle a contribué à 80% du financement de notre multi-cadran solaire.

La participation au concours se limite à 3 photos du même objet. Pour plus d'informations et pour l'inscription au concours, rendez-vous sur le site

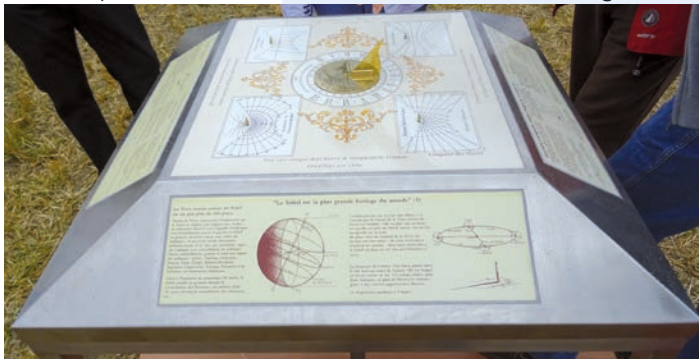
www.zoomsurleurope.paysdelaloire.fr.

3 prix seront remis :

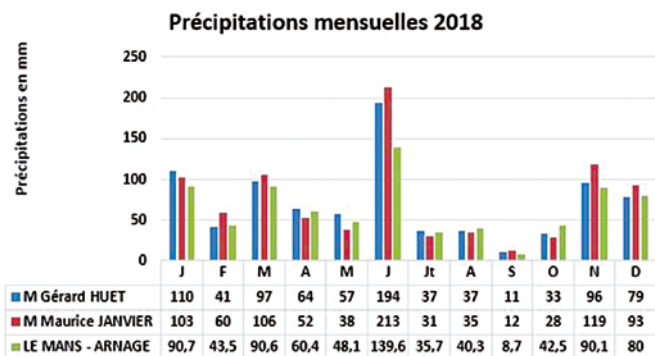
- 1^{er}** : un voyage à Bruxelles pour deux personnes et deux nuits (900 €) ;
- 2^{ème}** : deux entrées pour l'abbaye de Fontevraud et deux menus de son restaurant (210 €) ;
- 3^{ème} prix** : un panier garni de produits ligériens (60 €).

La table gnomonique n'étant pas en accès libre, il faut préalablement à la visite s'adresser à la mairie-annexe de Saint-Mars-sous-Ballon (02 43 27 30 16).

Bonnes prises de vues à tous les « chasseurs d'images ».



LA PLUVIOMÉTRIE



Total annuel

M. Gérard HUET: 10, rue François Nicolas : **856 mm**

M. Maurice JANVIER 6, rue des Erables : **890 mm**

Le Mans-Arnage : **770 mm**

INCIVILITÉS

Des incivilités commises par des individus peu soucieux de l'environnement, de leur voisinage et de leur commune viennent régulièrement ternir notre vie paisible.

Il est bon de rappeler quelques règles applicables à tous :



• Respect des vitesses limitées :

Des zones 30 km/h et des zones de rencontre (vitesse limitée à 20 km/h) ont été mises en place dans notre commune afin d'assurer la sécurité de tous et de permettre une cohabitation apaisée entre piétons, cyclistes et véhicules motorisés. Le respect des vitesses n'est pas effectif, les données extraites des radars pédagogiques de la rue Saint Laurent en sont la preuve.



• Déjections canines :

Notre commune dispose de vastes espaces propices aux fêtes ainsi qu'aux activités des petits et des grands : champ de foire, espace du prieuré de Saint-Mars, terrain de sport du collège, aire de jeux, cours des mairies... Ces espaces sont malheureusement régulièrement souillés par des détritiques divers mais également par des déjections canines. Nous demandons à tous les utilisateurs de ramasser leurs déchets et aux propriétaires de chiens d'avoir une attitude responsable et de ramasser les crottes de leurs animaux de compagnie. Les parents des enfants de la commune et les agents communaux dont ce nettoyage n'est pas la fonction première leur en seront très reconnaissants !



• Brûlage :

Avec la belle saison arrivent les travaux des jardins : tontes et tailles diverses. Il est important de rappeler à tous que leur brûlage est interdit tant pour des raisons de sécurité que pour des raisons environnementales car il entraîne une pollution non négligeable de l'air. La déchetterie de Montbizot a vocation à accueillir ces déchets verts.



• Dépôts sauvages d'ordures :

À plusieurs reprises, des dépôts illégaux d'ordures ont été constatés sur le territoire de notre commune. Ils obligent les agents à faire appel aux services de la communauté de communes Maine Cœur de Sarthe pour évacuer ces déchets. Ce service est bien sûr facturé. Chaque fois que ce sera possible, le dépositaire sera identifié et plainte sera déposée contre lui. Il lui sera demandé de rembourser les frais occasionnés et de payer une amende pour son incivilité.



• Bruit excessif :

Pour préserver une bonne qualité de vie aux habitants de la commune, il est très important de maintenir de bonnes relations de voisinage. Le bruit excessif est une source de conflit. Avec le beau temps, tontes et travaux sont plus fréquents. Il est important de respecter les horaires légaux consultables sur le site de la préfecture.

Le dialogue étant la base d'un bon voisinage, n'oubliez pas de prévenir vos voisins en cas de fête ou de repas en extérieur et ne leur imposez pas un bruit excessif ni des horaires tardifs que vous-mêmes n'apprécieriez pas !

Toutes ces incivilités peuvent entraîner dépôts de plaintes par les habitants et/ou la commune mais également des amendes à régler pour les indécents.

Mairie de Ballon-Saint Mars : 02 43 27 30 21

Mairie de Saint-Mars-sous-Ballon : 02 43 27 30 16

Mél : mairie@ballonsaintmars.fr

Site internet : www.commune-de-ballon.fr



Bulletin d'information n°7 de Ballon-Saint Mars

Réalisé par la Commission Communication
Responsable de la publication : Pierre Etcheberry
Photos : Mairie

Imprimé par Numeriscann 24 au Mans à 1 200 exemplaires